



# PRÉFET DU VAR

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Direction départementale des territoires et de la mer du Var Service Eau et Biodiversité

Toulon, le 25 mars 2021

Service Eau et Biodiversité

**Sylvie FANTIN**

Chargée de mission environnement

Tél : 04 94 46 82 44

Courriel : sylvie.fantin@var.gouv.fr

### Note de présentation

Établie au titre de l'article L.123-19-2 du Code de l'Environnement  
dans le cadre de la mise en œuvre du principe de participation du public défini à l'article 7  
de la charte de l'environnement.

#### Dossier présenté

**Objet** : demande de dérogation pour la récolte, le transport, l'utilisation et la cession de spécimens d'espèces végétales protégées définie à l'article L.411-2 du code de l'environnement

**Motif(s)** : pour procéder ou faire procéder sur le territoire des communes de Hyères, Saint-Tropez et Bormes-les-Mimosas à la récolte, au transport, à l'utilisation et la cession de *Romulea arnaudii* Moret, 2000 - Romulée d'Arnaud, de 2021 à fin 2025.

**Demandeur** : conservatoire botanique national méditerranéen (CBNMéd) de Porquerolles

**Pièce(s) associée(s) produite(s) par le demandeur** : 1 CERFA + annexe (dossier de demande)

#### Contexte

Le conservatoire réalise l'inventaire de la flore et des habitats naturels et semi-naturels, en collaboration avec un réseau de scientifiques (universités, muséums...) et de botanistes de terrain : repérage et recensement des populations d'espèces menacées, évaluation de leur état, nature et niveau de menace. Il est donc amené à réaliser des prospections, des prélèvements de graines, de boutons floraux, de feuilles, de bulbes ...

*Romulea arnaudii* est une espèce protégée sur l'ensemble du territoire régional.

En conséquence, le demandeur doit être habilité pour la récolte, le transport, l'utilisation et la cession de spécimens d'espèces végétales protégées.

#### Objectif(s)

- effectuer différents prélèvements en vue d'améliorer les connaissances sur place et les liens de *Romulea arnaudii* au sein des espèces proches du genre *Romulea*, d'un point de vue phylogénie et caryologie.
- évaluer précisément l'état de conservation de *Romulea arnaudii* et à aboutir à la rédaction d'un Plan régional d'actions permettant, par la suite, la mise en œuvre d'actions de conservation concrètes.

#### Avis

avis favorable sans réserve du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN)

#### Modalités de consultation

Le dossier de demande de dérogation ainsi que le projet de décision sont mis à la consultation du public sur le site Internet des services de l'Etat : [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)

Les observations sur le dossier de demande peuvent être communiquées :

- par voie électronique à l'adresse suivante : [ddtm-biodiv@var.gouv.fr](mailto:ddtm-biodiv@var.gouv.fr)
- par courrier à la Préfecture du Var – DDTM83/SEBIO/Environnement à l'adresse ci-dessous indiquée

#### Dates de la consultation

Début de la consultation : 01 avril 2021

Fin de la consultation : 21 avril 2021 inclus

Adresse postale : Préfecture – DDTM – service eau et biodiversité – mission environnement - CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX

Accueil du public : 244 avenue de l'infanterie de marine à Toulon face aux pompiers

Téléphone 04 94 46 83 83 --- Courriel : [ddtm-biodiv@var.gouv.fr](mailto:ddtm-biodiv@var.gouv.fr) --- [www.var.gouv.fr](http://www.var.gouv.fr)